



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mars 2007
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Sixième session

New York, 14-25 mai 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre des recommandations
concernant les six domaines d'activité
de l'Instance et les objectifs
du Millénaire pour le développement**

Renseignements reçus du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Résumé

Depuis 1994, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a mis en route divers projets et programmes qui donnent aux questions intéressant les femmes autochtones une place de choix dans son programme de travail. Le Fonds, estimant essentiel de tenir compte des droits des femmes autochtones, s'efforce d'élargir et d'étendre ses projets actuels tout en cherchant à s'assurer la coopération et l'appui des autres organismes des Nations Unies.

UNIFEM privilégie dans son programme la sensibilisation aux droits des femmes autochtones et l'élimination de la discrimination à leur égard. Pour ce faire, il s'efforce d'intégrer dans ses divers programmes les questions touchant les femmes et leurs droits fondamentaux ainsi que des questions prioritaires telles que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'inclusion des femmes dans les processus de paix, tout en faisant appel à des groupes autochtones, notamment les femmes.

* E/C.19/2007/1.



I. Réponse aux recommandations adressées exclusivement au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Recommandation 47

1. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a introduit la perspective des femmes autochtones dans ses travaux sur la violence à l'égard des femmes, recourant pour ce faire à ses processus internes ainsi qu'à des initiatives novatrices axées sur les questions propres aux collectivités autochtones. Ainsi, agissant par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes¹, UNIFEM apporte son soutien à une organisation non gouvernementale partenaire dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les collectivités mayas du Guatemala. Cette initiative, qui vise à documenter l'ampleur du problème dans quatre localités du département de Quetzaltenango, permettra de sensibiliser la population à la violence à l'égard des femmes. Elle a pour objectif de diffuser une meilleure connaissance des droits fondamentaux des femmes dans leur lutte contre la violence à leur égard et à combattre ce phénomène en démarginalisant les femmes et en renforçant la réponse du gouvernement face à la violence à l'égard des femmes. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale, UNIFEM appuie un projet mené dans l'État de Chiapas (Mexique) pour combattre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida dans un contexte multiculturel. L'organisation non gouvernementale partenaire réalisera une étude qualitative de la façon dont les jeunes femmes autochtones perçoivent le phénomène de la violence à l'égard des femmes et du VIH/sida. Elle renforcera aussi les stratégies et initiatives de la prévention et contribuera à la conscientisation et à l'information touchant le rapport entre violence et VIH/sida.

2. Les travaux de conscientisation menés par UNIFEM auprès des collectivités autochtones en matière de violence à l'égard des femmes comprennent une initiative qui s'inscrit dans le cadre des 16 journées d'action contre la violence à l'égard des femmes, campagne mondiale conduite par UNIFEM en Amérique latine et dans les Caraïbes avec la participation d'institutions spécialisées des Nations Unies; en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), UNIFEM a appuyé la formation de 50 journalistes autochtones, dont 52 % de femmes, travaillant dans des radios locales en Bolivie, en Équateur et au Pérou, sur le sujet de la prévention de la violence à l'égard des femmes. Des journalistes de 17 stations de radio ont participé au premier concours d'émissions radiophoniques sur le thème de la prévention de la violence à l'égard des femmes kichwas en produisant des émissions visant à prévenir la violence dans les communautés autochtones. Les stations locales ont largement diffusés ces émissions dans les collectivités autochtones.

3. UNIFEM a également fourni un appui à plusieurs organisations non gouvernementales pour la défense des droits de l'homme dans la région frontrière du nord de l'Équateur et en Amazonie péruvienne afin d'aider les femmes et les hommes des collectivités autochtones à reconnaître la violence à l'égard des femmes en tant que problème et à rechercher des mécanismes pour tenter de le résoudre.

¹ Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale et géré par UNIFEM.

Ainsi, les communautés autochtones de l'Équateur et du Pérou ont acquis une conscience plus vive du problème, de même que la capacité de faire face à la violence à l'égard des femmes dans le système de justice traditionnel comme dans le système de justice occidental. Les organisations non gouvernementales possèdent désormais une information et une formation plus complètes pour travailler sur la question. Du fait du caractère novateur de cette initiative, UNIFEM a décidé de produire et de diffuser un corpus de connaissances sur l'action qu'il mène en partenariat avec les organisations non gouvernementales sur la question de la violence à l'égard des femmes dans les collectivités autochtones et sur le renforcement des capacités en Équateur et au Pérou.

4. Soucieux de promouvoir la diffusion des connaissances en matière de violence à l'égard des femmes et de femmes autochtones, UNIFEM a appuyé la traduction et la publication du rapport du Forum international des femmes autochtones intitulé « Mairin Iwanka Raya: indigenous women stand against violence » (les femmes autochtones prennent position contre la violence). Ce rapport, qui est le complément de l'étude du Secrétaire général sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes, sera largement diffusé dans la région, en particulier auprès des femmes autochtones d'Amérique latine.

5. Fidèle à son engagement dans le combat contre la violence à l'égard des femmes autochtones, UNIFEM collabore avec l'organisation non gouvernementale Red Ada (Réseau bolivien des travailleurs de l'information et de la communication) à la mise au point d'une stratégie de plaidoyer pour assurer que les lois et politiques publiques concourent à la prise en charge du problème des meurtres de femmes. La stratégie comprend une étude approfondie de ce phénomène en milieu rural, ainsi qu'une proposition tendant à le qualifier dans le Code pénal, et l'organisation d'ateliers avec des membres du secteur judiciaire. La stratégie, dont l'élaboration se poursuit, est parvenue jusqu'ici, grâce à la collecte et à la diffusion d'informations, à créer une prise de conscience de la question tant chez les décideurs que dans le grand public.

6. Les initiatives visant à renforcer les droits des femmes autochtones et à combattre la violence à l'égard des femmes comprennent notamment un projet mené dans la province de Sucumbíos (Équateur) dans le cadre duquel UNIFEM et le Fonds des Nations Unies pour la population apportent leur appui à l'Asociación de Mujeres de la Nacionalidad Kichwa dans une action de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière de violence à l'égard des femmes comme l'un des problèmes qui limitent la participation des femmes et l'exercice de leurs droits dans la collectivité. Le projet, qui a été mis en œuvre à Lago Agrío, à Cascales et à Putumayo, employait une stratégie reposant sur la tenue d'ateliers pour le renforcement des capacités, sur la conscientisation et sur une action directe auprès des instances dirigeantes de la Federación de Organizaciones Kichwa. De même, à El Alto (Bolivie), l'organisation Gregoria Apaza met en œuvre, avec l'appui d'UNIFEM, un projet visant à contribuer à la réalisation des droits individuels et collectifs des jeunes femmes indigènes ainsi qu'à leur orientation et formation en matière de prévention du VIH/sida et de réduction de la violence à l'égard des femmes.

II. Autres informations importantes relatives aux politiques, aux programmes, aux allocations budgétaires ou aux activités se rapportant aux questions autochtones

7. Dans le cadre de ses travaux visant à renforcer les organisations de femmes autochtones, UNIFEM a appuyé dans la région andine un projet exécuté par le réseau Enlace Continental de Mujeres Indígenas. Cette activité consistait à organiser des concertations avec les organisations de femmes autochtones des cinq pays andins en vue de définir leurs priorités dans la sphère politique. Le projet a abouti à la tenue d'un séminaire andin organisé à Lima, dont est issu un programme privilégiant le renforcement de la participation politique des femmes autochtones. Ce programme a été présenté au Secrétaire exécutif de la communauté andine.

8. Au Mexique, UNIFEM a fourni des services de formation et une assistance technique à des réseaux de femmes autochtones à l'appui de leur action de plaidoyer en faveur de politiques pour la réduction de la pauvreté qui prennent en compte les perspectives et revendications de ces femmes. Cet appui a permis de constituer un Comité de suivi formé de 40 représentantes de réseaux de femmes autochtones, chargé de préparer les réunions futures et de mettre au point un plan d'action. Dans le cadre de cet effort, UNIFEM a apporté un appui à la troisième réunion de femmes autochtones qui s'est tenue à Mexico en août 2006 et au cours de laquelle les participantes ont élaboré un plan d'action à long terme et ratifié les principes qui président aux travaux menés par le système des Nations Unies en ce qui concerne les femmes autochtones. Cette troisième réunion a eu comme principal résultat l'élaboration d'un plan à long terme pour les femmes autochtones et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. UNIFEM a travaillé avec les femmes autochtones afin de faciliter l'inclusion d'une perspective sexospécifique et pluriethnique dans les politiques publiques et dans les plans pour la réduction de la pauvreté. Au Brésil, en Bolivie, au Guatemala et au Paraguay, UNIFEM met en œuvre un programme qui vise à inclure l'égalité entre les sexes et les perspectives raciales et ethniques dans les politiques publiques afin de résorber l'inégalité qui persiste en Amérique latine. L'un des éléments majeurs du programme consiste à systématiser la diffusion d'informations sur la question ainsi qu'une connaissance approfondie du sujet. Des études ont été réalisées sur la pauvreté, les facteurs raciaux, l'ethnicité et les sexospécificités dans la région, ainsi qu'une analyse de la pauvreté dans chacun des quatre pays concernés. Dans le cadre de ces efforts et en vue de renforcer la représentation des réseaux de femmes autochtones au niveau de la prise de décisions, le bureau d'UNIFEM pour le Brésil et le cône Sud a apporté son appui à la réunion des réseaux régionaux de femmes noires et autochtones en vue de préparer la conférence régionale des Amériques sur les progrès réalisés et les défis à relever en ce qui concerne l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, sous toutes leurs formes, qui s'est tenue à Brasilia du 26 au 28 juillet 2006.

10. Les travaux d'UNIFEM dans le domaine de la gouvernance et de la paix et de la sécurité comprennent plusieurs initiatives lancées en partenariat avec les femmes autochtones. Ainsi, UNIFEM appuie le processus de reconstruction après conflit au

Guatemala dans le cadre du projet intitulé « Les femmes, la paix et la sécurité » grâce auquel le Fonds aide le Congreso Nacional de Mujeres Indígenas à élaborer un agenda commun pour les organisations de femmes autochtones et souligne la nécessité d'inclure des droits des femmes autochtones dans le processus de paix.

11. UNIFEM vise à faire participer les femmes autochtones aux processus décisionnels, y compris la participation politique, facteur indispensable pour convertir leurs revendications en politiques officielles; de ce fait, le Fonds appuie le renforcement des capacités de plaidoyer et de participation des femmes autochtones dans les secteurs clés. Par exemple en Bolivie, UNIFEM appuie les activités de plaidoyer des femmes autochtones dans le processus de consolidation de l'Assemblée constituante en les aidant à présenter à l'échelon national leurs revendications axées sur les questions de pauvreté afin de les inclure dans la nouvelle Constitution de l'État. En outre, un projet pilote de collaboration avec les femmes autochtones et les mestizas, financé par le Programme des Nations Unies pour le développement et par l'Agence canadienne de développement international, contribuera à incorporer la sexospécificité dans les travaux de l'Assemblée constituante par une action de vigilance, de plaidoyer, de diffusion d'informations et de renforcement des capacités dans le cadre d'un échange de pratiques optimales avec l'Équateur et la République bolivarienne du Venezuela.

12. En Équateur, UNIFEM a contribué à renforcer les capacités des dirigeantes féminines locales de participer aux processus politiques. C'est ainsi que dans la province de Tungurahua, un projet en participation qui comportait des consultations et une action de formation de dirigeantes, y compris celles des collectivités autochtone rurales de neuf municipalités, a abouti notamment à l'élection, pour la première fois, de deux femmes dirigeantes – une autochtone et une mestiza – aux instances locales de gouvernement.

13. UNIFEM participe à plusieurs initiatives interinstitutions sur les questions autochtones; c'est ainsi que le Fonds siège au groupe interinstitutions des questions autochtones du Mexique, tandis qu'en Équateur, du fait de sa participation au Groupe thématique des droits interculturels, la perspective sexospécifique a pu être incluse dans le débat sur la programmation et les activités avec les collectivités autochtones et d'ascendance africaine.

14. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, UNIFEM a appuyé un atelier de femmes autochtones du Mexique et d'Amérique centrale, qui s'est tenu en deux étapes en juillet et novembre 2006. Cet atelier a renforcé les capacités des femmes autochtones de prendre en charge les questions d'environnement et de développer leurs aptitudes dans le domaine de la radiodiffusion locale. Les émissions de radio seront diffusées dans les langues des communautés autochtones concernées. L'atelier a permis d'élaborer un plan de travail en vue d'établir des liens entre l'action menée au niveau des radios locales et les initiatives conduites par les femmes autochtones et non autochtones à l'échelon national.

15. S'agissant de l'accès des femmes autochtones à l'information, la troisième conférence Know How, intitulée « Tisser la société de l'information : une perspective sexospécifique et multiculturelle » s'est tenue à Mexico en août 2006 à l'appel du Centre international d'information et d'archives du mouvement des femmes, réunissant 350 participants du monde entier, dont le réseau mexicain des centres de documentation, invités par UNIFEM. Le principal objectif de la

Conférence était de promouvoir les bibliothèques et les réseaux de femmes et d'élaborer des politiques spécifiques pour l'accès à l'information des populations autochtones et rurales.
